

Responsabilité civile des organisateurs de manifestations diverses dans les locaux de la Cité des Couteliers

La société a souscrit auprès d'Ethias, une police d'assurance du type « abonnement » en faveur des occupants de ses locaux (police n° 45.356.985).

La souscription de cette police d'abonnement vise à simplifier les démarches administratives en dispensant chaque occupant de la conclusion de contrats d'assurance pour les manifestations qu'il organise.

Il faut toutefois noter que les intéressés ne sont pas obligés de se conformer aux dispositions faisant l'objet de la présente, pour autant qu'ils soient en mesure de répondre, par le biais de leur assureur habituel, aux exigences de la société, en matière d'assurance des risques précités.

I. ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE (POLICE N° 45.356.985)

Portée de l'assurance

Cette police accorde les garanties suivantes :

1. la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur de manifestations (bals, soupers, expositions, etc.) dans lesdits locaux, à ses organes dans l'exercice de leur mandat, ainsi qu'à ses préposés et autres collaborateurs dans l'exercice de leur fonctions, du chef de dommages causés par un accident à des tiers ;
2. la responsabilité civile aquilienne et/ou contractuelle pouvant incomber aux assurés précités, du chef des dommages matériels (excepté ceux résultant de l'eau, de l'incendie ou d'explosions) causés par un accident aux locaux occupés et leur contenu ;

Montant des garanties accordées

Dommages corporels

La garantie est limitée à 2 500 000,00 euros par sinistre en ce compris 2 000 000,00 euros pour l'ensemble des sinistres causés par suite d'erreur ou de malfaçon dans la conception, la préparation, l'exécution ou la présentation de produits, marchandises ou objets livrés.

Dommages matériels

La garantie est limitée à 250 000,00 euros par sinistre.

Dommages aux locaux

La garantie est accordée jusqu'à concurrence de 12 500,00 euros par sinistre.

Franchise

Concernant la garantie « dommages aux locaux », Ethias bénéficie d'une franchise de 125,00 euros par sinistre.

Par conséquent, les dommages causés aux locaux utilisés et leur contenu qui ne dépassent pas la somme de 125,00 euros ne donnent pas lieu à indemnisation. Si cette somme est dépassée, la franchise sera déduite du montant de l'intervention.

II. MONTANT DE LA PRIME

Durée de l'occupation		Prime (charges comprises)
Jusqu'à	1 jour	27,31 euros
Jusqu'à	2 jours	36,05 euros
Jusqu'à	4 jours	43,70 euros
Jusqu'à	8 jours	51,35 euros
Jusqu'à	31 jours	60,09 euros
Jusqu'à	62 jours	67,74 euros
Jusqu'à	6 mois	81,94 euros
Jusqu'à	1 an	109,25 euros

Remarques

1. Par « durée d'occupation », il faut entendre le nombre de jours au cours desquels s'exerce l'activité de l'organisme occupant, compte non tenu des jours nécessaires à la préparation et à la remise en état des lieux occupés.
2. Si l'occupation des locaux a lieu pendant plusieurs jours non consécutifs, les jours d'occupation effective, répartis sur une période n'excédant pas une année, sont additionnés pour le calcul de la prime.
3. Lorsqu'un même organisme occupe les locaux de différents bâtiments, il est redevable des primes pour chacun des bâtiments occupés.

Paiement de la prime

Le responsable de l'organisme autorisé à occuper dans les locaux de la Cité des Couteliers doit verser le montant de la prime due, au plus tard, huit jours avant la période de l'occupation, directement au compte IBAN : BE72-0910-0078-4416 - BIC : GKCCBEBB d'Ethias SA, en mentionnant le numéro de police et la date ou période d'occupation en communication.

D'autre part, les renseignements suivants devront être communiqués à Ethias, avant l'occupation, au moyen du formulaire remis par le preneur d'assurance aux intéressés :

- la dénomination du groupement autorisé ;
- la situation du bâtiment occupé ;
- le nom, adresse et numéro de compte financier du responsable ou de l'organisateur ;
- le genre de manifestation ;
- la (les) date(s) de l'occupation ou, à défaut, le nombre maximum de journées d'occupation pour la période du _____ au _____ ;
- le montant de la prime payée et la date du versement.

Il ne sera pas adressé une attestation de couverture à l'occupant des locaux précités. Le paiement de la prime afférente équivaut à l'octroi des garanties dans le cadre de la présente assurance.

Veillez renvoyer le formulaire à :
Ethias - Service Comptabilité, trésorerie et recettes
rue des Croisiers 24 à 4000 Liège

1 PRENEUR D'ASSURANCE

Police n° 45.356.985 - Occupation des locaux de la Cité des Couteliers.

2 DÉNOMINATION DU PARTICULIER, ASSOCIATION, GROUPEMENT AUTORISÉ À OCCUPER LES BATIMENTS

Dénomination : _____

Responsable de l'organisation

Nom : _____ Prénom : _____
M. - Mme - Mlle (biffer les mentions inutiles). Femme mariée ou veuve : nom de jeune fille

Adresse : _____ N° : _____ Boîte : _____
rue - avenue - boulevard - quai - place - chaussée (biffer les mentions inutiles)

Code postal : _____ Localité : _____

N° de compte bancaire : _____

Bâtiment occupé

Adresse : _____ N° : _____ Boîte : _____
rue - avenue - boulevard - quai - place - chaussée (biffer les mentions inutiles)

Code postal : _____ Localité : _____

Nature de la manifestation ou de l'activité organisée : _____

Date de l'occupation : _____ OU

Nombre maximum d'occupation durant la période du _____

au _____ = _____ jours (maximum 1 an)

Prime suivant police n° 45.356.985 : _____ euros

Date de paiement : _____

3 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute information complémentaire relative au paiement des primes
Service Comptabilité (section trésorerie et recette)
Téléphone 04 235 85 31 - Fax 04 220 30 91
comptabilite@ethias.be

Pour toute information complémentaire relative aux garanties
Service Production Responsabilité civile Collectivités
Téléphone 04 220 81 73 - Fax 04 220 31 44
rc.collectivites@ethias.be

Le preneur d'assurance impose à l'organisateur de verser le montant de la prime relative à la manifestation ou 1^{re} activité organisée sur le compte **IBAN : BE72-0910-0078-4416 - BIC : GKCCBEBB** d'Ethias Liège en mentionnant le numéro de police.

Fait à _____

le _____

Signature du souscripteur,